Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.073

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	43
Contre :	1
Abstentions :	5

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Fougères Agglomération **2026.073**

2026.073 - Marchés Publics – Avenants à l'opération de restructuration/extension et amélioration des performances thermiques du Couvent des Urbanistes

Le marché d'extension et de réhabilitation du Couvent des Urbanistes a été attribué par délibérations du Conseil d'Agglomération en date du 27 février 2023 et du 5 juin 2023 pour un montant total de 8 935 392,62 € HT.

A la suite de l'approbation de plusieurs avenants par délibérations du Conseil d'Agglomération, le montant du marché est porté à 9 762 748,64 € HT.

Il est proposé l'adoption de cinq avenants au marché initial pour les lots suivants :

- **Lot n° 2 – Charpente bois – Charpente Métallique**

Le lot n°2 a été attribué à **DARRAS SARL (35133 ROMAGNE)** pour un montant initial de **163 413,00 € HT.**

Le présent avenant n°5 porte sur :

D'une part, à la constatation d'un aléa de chantier. En effet, lors de la reprise d'une partie de la charpente de la Tour Nord-Ouest, il a été découvert des dégradations (voir **l'Annexe 01** en ce sens), lors de la déposes des ardoises. Afin de résoudre les dégâts sur la charpente, il convient de remplacer les parties endommagées afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

D'autre part, le Maître d'œuvre a demandé le prolongement du plancher technique du Comble Ouest. Cette opération aura l'avantage de faciliter les opérations de maintenance des équipements.

Le montant de cet avenant n°5 est de **3 086,00 € HT**, soit une augmentation de 1,05 %.

Le nouveau montant du lot n°2 est de **297 869,70 € HT.**

- **Lot n°10 – Cloisons – Doublages – Planchers techniques**

Le lot n°10 a été attribué à **SARL BREL (35133 LECOUSSE)** pour un montant initial de **1 267 795,13 € HT.**

Le présent avenant n° 4 porte sur :

Des modifications sont apparues nécessaires concernant les cloisons, les doublages et les faux-plafonds du bâtiment existant de la FTM02-B et notamment l'ajout des prestations suivantes :

- L'ajout de trappes de 14 trappes de plafond (dont douze en aluminium invisible et deux trappes acoustiques) ;
- La réalisation de support pour les clapets coupe-feu demandés. Cet ajout fait suite à une demande du SDIS et est préconisé par le bureau de contrôle ;
- Il a été découvert que l'isolant, déposé en début de chantier, dans le Comble Ouest ne permettait pas de remplir sa fonction. De ce fait, il convient de le remplacer par soufflage.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Les photos appuyant les demandes se trouvent en **Annexe 02**.

Le montant de cet avenant n°4 est de **10 857,15 € HT**, soit une augmentation de 0,86 %.

Le nouveau montant du lot n°10 est de **1 278 652,28 € HT.**

- **Lot n°12 – Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage :**

Le lot 12 a été attribué à l'entreprise **IDEX ENERGIES (92 513 BOULOGNE-BILLANCOURT)** pour un montant initial de **1 280 002,79 € HT**.

Le présent avenant n°6 porte sur :

- Clapet coupe-feu sale de modelage : Initialement, il était prévu une grille de reprise en fond de mezzanine. Néanmoins, son installation à cet endroit ne permettait pas une ventilation optimale de la salle. De ce fait, il a été décidé de déplacer la grille de reprise à l'étage inférieur. Cette prestation a été chiffrée pour un montant de 325 € HT.
- Pièce de raccord de cheminée n°3 : Il a été constaté que le conduit de la cheminée N°3 est assez étroit et ne permet pas une ventilation optimale. Il est apparu nécessaire de réaliser des pièces de raccord avec des aubes directrices afin de permettre un débit d'air correct. Cette prestation a été chiffrée pour un montant de 1 340 € HT.

Les photos concernant les modifications se trouvent en **Annexe 03**.

Le montant de l'avenant est de **1 655,00 € HT**, soit une augmentation de 0,13 %.

Le nouveau montant du lot n°12 est de **1 321 328,30 € HT.**

- **Lot n°14 – Appareils élévateurs :**

Le lot n°14 a été attribué à l'entreprise **SASU ORONA OUEST NORD (35 520 LA MERIERE)** pour un montant initial de **75 130,00 € HT.**

Le présent avenant n°1 porte sur :

La prise en compte de la nouvelle norme est entrée en vigueur le 21 février 2025. Cette norme impose un ascenseur avec une meilleure capacité d'accueil afin de rendre accessible à toutes les personnes les ascenseurs (notamment aux personnes handicapées). Initialement était prévu dans le marché public un ascenseur de 825 kg services équerre. Ce dernier sera remplacé par un ascenseur 1 000 kg équerre.

Le montant de l'avenant est de **1 800,00 € HT**, soit une augmentation de 0,13 %.

Le nouveau montant du lot n°14 est de **76 930,00 € HT.**

- **Lot n°15 – Terrassement – Voirie – Réseaux Divers :**

Le lot n°15 a été attribué à l'entreprise **BARTHELEMY (35 571 CHANTEPIE CEDEX)** pour un montant initial de **710 419,25 € HT.**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Le présent avenant n°1 porte sur :

- **Modification des fourreaux et chambres de tranchée nord :** Initialement il était prévu de réaliser l'alimentation électrique de l'Extension par l'intérieur de l'Existant. Néanmoins, en exécutant les prestations il s'est avéré impossible de le réaliser en l'état car une partie du RDC était en chantier et l'autre partie était utilisée par l'école de musique. De ce fait, il a été décidé de passer par une tranchée extérieure le long de la façade Nord. Montant de la prestation est de 14 500,00 € HT.
- **Mise à la côte tampons et chambres :** En raison de la modification précédente, il est ajouté des mises à la côte des chambre de la tranchée extérieure en façade Nord. De plus, il n'était pas prévu initialement dans les documents du Dossier de la Consultation des Entreprises des mise à la côte des tampons EU existants qui n'avait pas été prévue. Montant de la prestation est de 4 130,00 € HT. A noter qu'une partie de ces prestations seront à la charge de la Ville de Fougères, à savoir la mise à la côte des tampons EU existant pour un montant de 980 € HT.
- **Ajout d'une mission géotechnique G3 Parking Ouest :** Il était prévu dans le DIAG une mission géotechnique G3 concernant le mur de la rue Alfred de Musset. Le présent avenant a pour objet notamment d'ajouter cette mission. Montant de la prestation est de 1 800,00 € HT. Une partie de l'étude de sol sera également prise en charge par la Ville de Fougères.
- **Branchement AEP existant :** La demande de mettre en place un branchement de l'AEP du Bâtiment Existant sur le réseau extérieur. Montant de la prestation est de 550,00 € HT.

Les photos concernant les modifications se trouvent en **Annexe 04**.

Le montant de l'avenant n°1 est de **20 980,00 € HT**, soit une augmentation de 2,95 %.

Le nouveau montant du lot n°15 est de **731 399,25 € HT**.

- **Lot n°16 – Eaux Pluviales – Drainage :**

Le lot n°16 a été attribué à l'entreprise **SOTRAV (35 306 FOUGERES CEDEX)** pour un montant initial de **86 605,00 € HT.**

Le présent avenant n°1 porte sur :

Le raccordement EP provisoire, cette adaptation a été nécessaire car les abords de l'Extension et le parking ont été réalisés avant le bassin de récupération des EP. De plus, il a été ajouté de drain au pied de la façade. L'Acheteur demande de poursuivre jusqu'à la façade Sud de la Chapelle. Il est également ajouté l'installation de puisards pour récupération DEP Intérieures trop basses pour être raccordées directement au réseau EP. Dans un autre marché, il était prévu l'extension d'un caniveau. Cette prestation était confiée à l'entreprise HEUDE. Néanmoins, pour des raisons d'organisation et d'une meilleure exécution des prestations, il a été décidé de confier la présente prestation à l'entreprise SOTRAV.

Le montant de l'avenant n°1 est de **10 392,00 € HT**, soit une augmentation de 11,99 %.

Le nouveau montant du lot n°16 est de **96 997,00 € HT.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 17 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Fougères Agglomération **2026.073**

CONTRE : J. ERARD
ABSTENTIONS : A. PHILIPOT, M. BALLUAIS, F. ESNAULT, K. HUART, M. GARAVAGLIA

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à la majorité :

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°5 au lot 2 pour un montant de 3 086,00 € HT, portant le montant total du marché à 297 869,70 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°4 au lot 10 pour un montant de 3 086,00 € HT, portant le montant total du marché à 1 278 652,28 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°6 au lot 12 pour un montant de 1 665,00 € HT, portant le montant total du marché à 1 321 328,30 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot 14 pour un montant de 1 800,00 € HT, portant le montant total du marché à 76 930,00 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot 15 pour un montant de 20 980,00 € HT, portant le montant total à 731 399,25 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot 16 pour un montant de 10 392,00 € HT, portant le montant total du marché à 96 997,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants correspondants.

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Fougères Agglomération

2026.073

Annexe 01 – Lot 2
Dégradation angle Tour Nord-Ouest



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Fougères Agglomération **2026.073**

Plancher maintenance comble ; photos avant/après aménagement Combles





Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Fougères Agglomération

2026.073

Annexe 02 – Lot 10
Support de clapet Coupe-Feu



Isolant déposé pour la réalisation des CTA dans les Combles

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Fougères Agglomération **2026.073**





Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Fougères Agglomération

2026.073

Annexe 03 – Lot 12
Pièce de raccord sur cheminée



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_073-DE

Fougères Agglomération

2026.073

Annexe 04 – Lot 15
Tranchée extérieure raccord Elec Extension au TGBT





